Ville de
CAGNES-SUR-MER

Plages - Baignade

ZONES MARINES PROTEGÉES

TOUTE L'ANNEE

LES AUTRES PLAGES

JUIN SEPTEMBRE

8h - 21h

sauf après épi 19

LE RESTE DE L'ANNEE

LEGENDE

- Baignade surveillée
- Qualité 2025 Eau de baignade
- Poste de secours
- Handi Plage